Syndicat intercommunal des eaux et assainissement
de Bagnoles-de-l'Orne/St-Michel-des-Andaines

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2014

Application de la loi n° 95-101 du 02 Février et du décret n° 95-635 du 06 Mai 1995

Château Hôtel de Ville – Allée Aloïs Monnet – 61140 Bagnoles-de-l'Orne
Service administratif – 1er Etage – Ouvert du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
Tél 02 33 37 71 16 **Télécopie** 02 33 37 48 14 **E-mail** : siea.bagnoles.st.michel@orange.fr **Site :** www.siea-bagnolesdelorne.fr
Service technique - Tél 02 33 37 81 43 : urgences 7 jours/7, 24 heures/24

Structure juridique

Le Syndicat des eaux et assainissement de Bagnoles-de-l'Orne | S-Michel-des-Andaines est un établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.C.I.) doté de la personnalité morale et géré en régie par un comité syndical de 10 membres dont 8 issus des 2 Conseils municipaux (6 élus pour Bagnoles de l'Orne et 2 élus pour St Michel des Andaines) et 2 issus de la société civile désignés par le Conseil municipal de Bagnoles-de-l'Orne.

Gestion de l'eau potable

La population desservie est de 2 847 habitants. Le réseau de distribution est d'une longueur de 56 709 ml soit : 36 058 ml en fonte, 17 322 ml en PVC, 3 409 ml en polyéthylène.

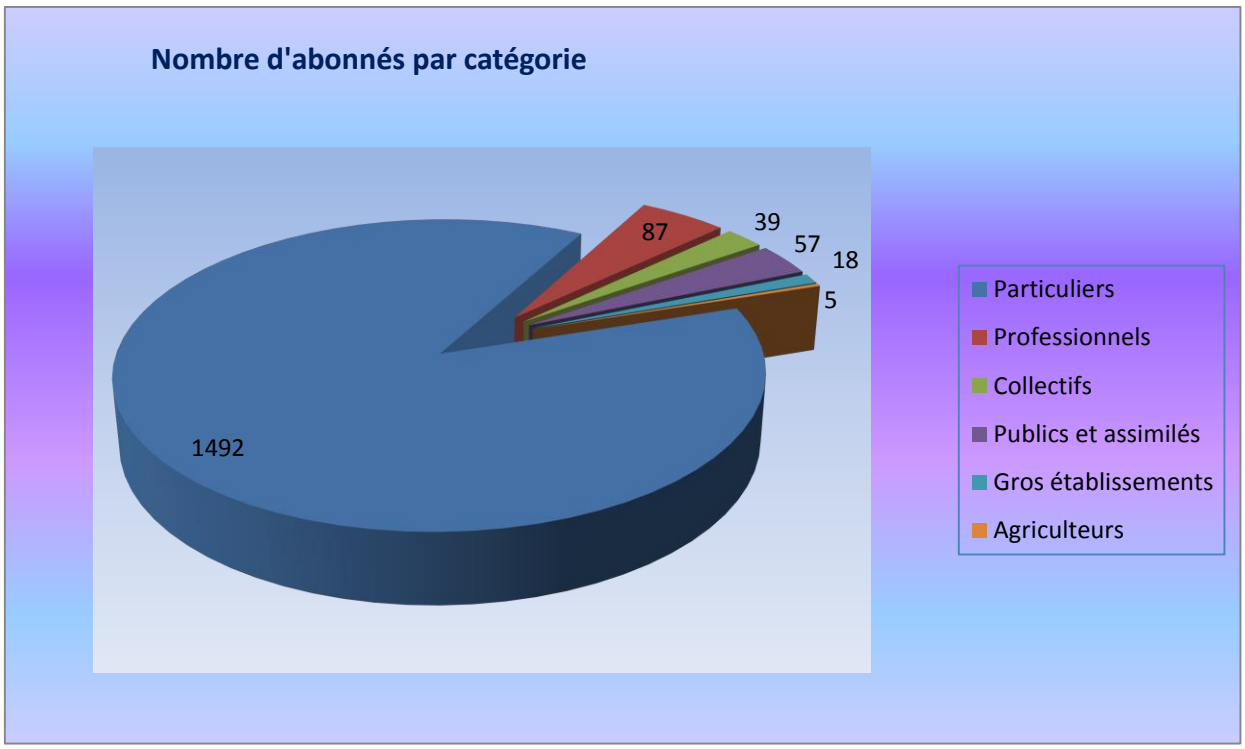

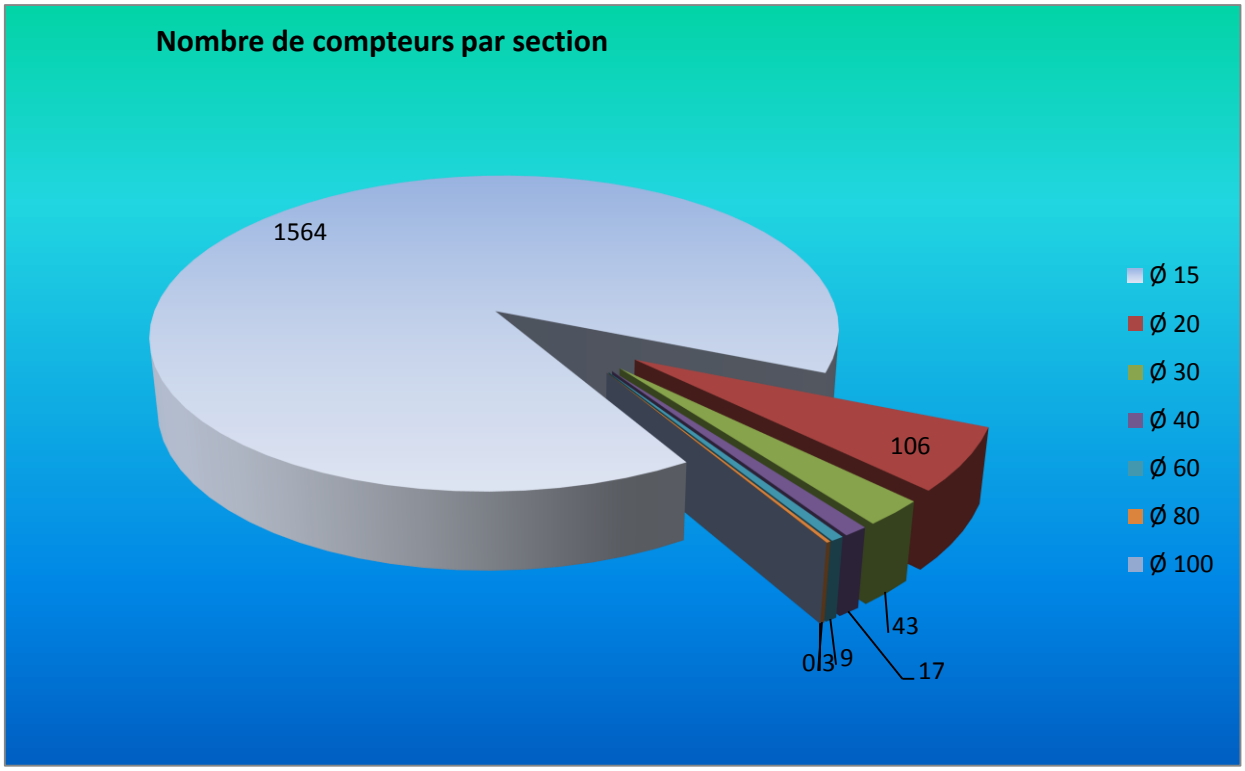

Exploitation de la ressource

L'arrêté préfectoral n° 2004 A – 293 en date du 30 juin 2004 pris par Messieurs les Préfets de l'Orne et de la Mayenne :

- Autorise le Syndicat intercommunal des eaux et assainissement (SIEA) de Bagnoles-de-l'Orne | St-Michel-des-Andaines à prélever et à utiliser les eaux du captage de « St-Ursin » situé sur la Commune de Lignières-Orgères en Mayenne, en vue de la consommation humaine,

- Déclare d'Utilité Publique la dérivation des eaux par le SIEA de Bagnoles-de-l'Orne | St-Michel-des-Andaines et l'instauration, autour du captage au lieudit « St-Ursin » des périmètres de protection réglementaires,

- Institue des servitudes sur les terrains compris dans ces périmètres de protection

Site de production

Les ouvrages de production d'eau potable sont situés en Mayenne sur la Commune de Lignières-Orgères au lieudit St-Ursin.

Le captage comprend :

- une source aménagée approfondie à la cote – 5.60m localisée au pied du mur d'une ancienne chapelle,
- un puits profond de 10 m,
- un puits profond de 5.23 m.

Outre le captage de St-Ursin, le Syndicat, par une interconnexion de réseaux, peut prendre de l'eau auprès du Syndicat mixte d'achat d'eau à la Mayenne (Barrage de St-Fraimbault-de-Prières).

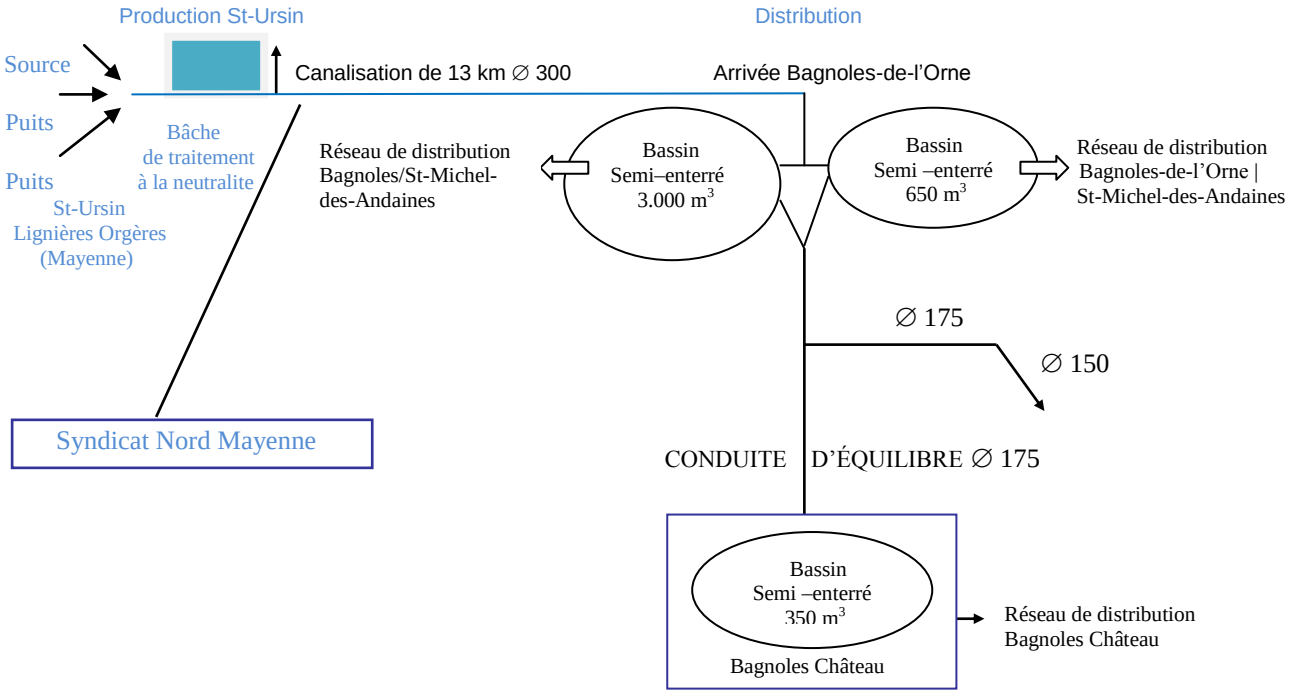

QUALITÉ DE L'EAU

Analyses à la production de St-Ursin

Type	Lieu	Nombre	Non conforme	Paramètres
P1	Production sortie station	1	0	Bactériologiques-chimiques organoleptiques-physiques
P1E	Production sortie station	2	0	Bactério-chimiques-pesticides organoleptiques-physiques Equilibre calco-carbonique
P2	Production	1	0	Complément de la P1E Pesticides + composés chlorés
RP	Ressources	0	0	Pesticides + composés chloré + équilibre calco-carbonique + métaux
Radioactivité		0	0	

Analyses sur le réseau de distribution

Type	DD	D1	D2	D3PCN	Paramètres
Nombre	1	10	1	10	Bactériologiques – Chlore - Organoleptiques -
Non conforme	0	0	0	0	Physiques - Chimiques - Micropolluants

RP correspond au programme d'analyse effectué à la ressource pour les eaux d'origine souterraine ou profonde.
P1 correspond au programme d'analyse de routine effectué au point de mise en distribution.
P1E correspond au P1 + les analyses pesticides,
P2 correspond au programme d'analyse complémentaire de P1 permettant d'obtenir le programme d'analyse complet (P1 + P2) effectué au point de mise en distribution.
D1 correspond au programme d'analyse de routine effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine.
D2 correspond au programme d'analyse complémentaire de D1 permettant d'obtenir le programme d'analyse complet (D1 + D2) effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine.

Production/Consommation	2010	2011	2012	2013	2014
Volume prélevé à St-Ursin	217.092	227.737	249.313	255.479	240.704
Achat Syndicat Nord-Mayenne	43.747	17.867	0	1.900	2
Alimentation village St-Ursin	4.152	2.385	1.153	1.174	1.117
TOTAL PRODUCTION	264.991	247.989	250.466	258.553	241.823
Alimentation riverains ruisseau St-Ursin	226	539	0	0	0
Volume arrivé à Bagnoles-de-l'Orne	247.370	238.825	249.313	257.897	240.756
Service incendie Purges-fuites	14.650	2.850	- 1.730	2.970	1.430
Perte sur réseau St-Ursin/Bagnoles	5.16 %	3.20 %	0%	0%	0%
Volume disponible	232.720	235.975	247.583	254.927	239.326
Volume facturé	230.846	233.035	238.510	230.470	225.721
Rendement global	86.98 %	94.12 %	95.20 %	89.14 %	93.31 %

Interventions sur réseau

Réparation de fuites :	Sur branchement	0
	Sur canalisation	1
Installation de nouvelles vannes		2
Renouvellement de vannes		3
Réalisation de branchements neufs		8
Renouvellement de compteurs		195

Réfection de branchements en plomb :

Nombre de branchements à fin 2013	9
Nombre de branchements changés à fin 2014	3
Nombre de branchements restants	6

Ratio/nombre de branchements totaux à fin 2014 : 0,087 % (fin 2013 : 0.096 %)

Les plaintes portant sur la qualité de l'eau

L'inventaire des plaintes présente un grand intérêt, car il permet de déceler certains désagréments, notamment d'ordre organoleptique (dépôts, goût de chlore…), qui ne sont pas forcément quantifiables par les méthodes d'analyses classiques.

Pour l'exercice, les plaintes suivantes ont été enregistrées :

Goût de l'eau	0 (chlore)
Odeur	0
Couleur	0

Prix de l'eau – Tarifs 2013-2014 HT/m^3

Prime fixe eau	14.41 € HT/an,
Par m³ d'eau consommé	1.51 €
Redevance prélèvement	0.036 €
Redevance pollution	0.310 €
Redevance SDE	0.020 €
Taux TVA	5,5 %.

Compteurs

Section	Entretien HT/an	Location HT/an
Ø 15 mm	6.37 €	10.38 €
Ø 20 mm	10.88 €	11.41 €
Ø 30 mm	12.44 €	26.13 €
Ø 40 mm	16.94 €	43.39 €
Ø 60 mm	24.97 €	121.86 €
Ø 80 mm	33.79 €	248.78 €
Ø100 mm	43.64 €	310.98 €

La facture

Le tableau ci-dessous présente la facture établie sur la base de la tarification en vigueur pour les exercices 2013 et 2014 pour une consommation de référence de 120 m^3. Les montants sont exprimés TTC.

Facture 120 m^3	**01/01/2013**	**01/01/2014**	**Variation %**
Prime fixe	14.76	15.20	+ 2.89 %
Location entretien compteur ∅ 15	17.16	17.67	+ 2.88 %
Consommation : 120 m^3 x Pu TTC	186.12	191.16	+ 2.63 %
Redevance Prélèvement : 120 m^3 x Pu TTC	4.56	4.56	0 %
Redevance Pollution : 120 m^3 x Pu TTC	39.24	39.24	0 %
Total eau	**261.84**	**267.83**	**+ 1.68 %**

Autres indicateurs financiers

Principales recettes d'exploitation 2014 HT

Eau facturée	338.604,00 €
Part fixe	23.462,00 €
Compteurs	30.569,00 €
Prestations aux abonnés	8.316,00 €

La dette

L'état de la dette pour l'eau est le suivant :

Dette en capital à l'origine

Caisse Épargne Basse Normandie : 400.000,00 € (emprunt contracté en 2008 – Station St-Ursin)
Caisse du Crédit Mutuel Maine Anjou : 600.000,00 € (emprunt contracté en 2013 – Rue des Casinos)

Dette en capital au 01/01/2014
Caisse Épargne Basse Normandie **:** 266.666,65 **€**

Caisse du Crédit Mutuel Maine Anjou : 585.000,00 €

Annuité 2014

Capital : Caisse d'Épargne : 26.666,67 €
Crédit Mutuel : 30.000,00 €

Intérêts ; Caisse d'Épargne : 11.386,67 €
Crédit Mutuel : 22.164,43 €

Dette en capital au 31/12/2014 : 794.999,98 €

Les travaux

Réalisés en 2014 :

Rue des Casinos : 226.263,80 € HT (financement par emprunt)

PPRI pont de Couterne : 11.776,20 € HT (MO)

Postes de relèvement (La Massue, Le Cheval noir) : 19.308,00 € HT

Prévisions 2015 :

Bd Lemeunier de La Raillère : 45.000,00 € HT

Carrefour La Gatinière/Rte du Château de Couterne : 480.600,00 € HT

Indicateurs de performance
- Service public d'eau potable –

Codes ONEMA	Indice	Définition	Résultat
(D101.0)	Estimation du nombre d'habitants desservis	Source INSEE 2010	2831
(D102.0)	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3.	Prix du service de l'eau toutes taxes comprises pour 120m^3.	Se reporter à la page 5 du rapport.
(D151.0)	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la mise en service d'un branchement.	1 jour ouvrable
(P101.1)	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au tire du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	Nombre d'analyses conformes pour un service desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000m^3 / jour.	15 Analyses 100% de conformité.
(P102.1)	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	Nombre d'analyses conformes pour un service desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000m^3 / jour.	3 Analyses 100% de conformité.
(P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.	20
(P104.3)	Rendement du réseau de distribution.	Ratio entre le volume consommé (+ volume vendu en gros à d'autres services) et le volume produit (+ volume acheté en gros à d'autres services).	93.85%
(P105.3)	Indice linéaire des volumes non comptés.	Ratio entre la différence du volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.	0,72 m^3 Par KM Par jour
(P106.3)	Indice linéaire de pertes en réseau.	Ratio entre la différence du volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.	0,71 m^3 Par KM Par jour
(P107.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.	Quotient du linéaire moyen du réseau renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau	220 ml en 2014 2.37 %
(P108.3)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.	Niveau d'avancement (%) de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource.	100 % Arrêté préfectoral du 30/06/2004
(P109.0)	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.	Abandons de créances annuelles (cadre social)	397,00 €
(P151.1)	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.	Nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.	0.55 %
(P152.1)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans le délai auquel s'est engagé le service	100 %
(P153.2)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité.	Durée théorique pour rembourser la dette du service si l'autofinancement dégagé est affecté en totalité à ce remboursement.	Calcul impossible CA globalisé eau et assainissement.
(P154.0)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises sur l'année N -1	3 %
(P155.1)	Taux de réclamations.	Taux de réclamations écrites relatives au service	0,60 %

Gestion de l'assainissement

La station d'épuration mise en service en 1995 permet de répondre aux contraintes spécifiques du site :

- réseaux de collecte à dominante unitaire avec présence importante d'eaux parasites,

- charges polluantes variables compte tenu de la vocation touristique et thermale des Communes constituant le syndicat.

- niveau de rejet relativement contraignant vu le milieu récepteur.

Par arrêté du 11 Juillet 2005, M. le Préfet de l'Orne a autorisé l'exploitation de la station d'épuration et le rejet des effluents dans la rivière 'la Vée' jusqu'au 31 Décembre 2015.

Etat actuel de l'assainissement

Type de réseaux de collecte

La majorité des collecteurs desservant le Syndicat est du type unitaire, c'est-à-dire qu'ils récupèrent à la fois les eaux usées et les eaux pluviales avec des déversoirs d'orage pour limiter le débit de transit et leur mise en charge lors d'évènements pluviaux.

Par contre, le réseau d'assainissement de St-Michel-des-Andaines et les extensions effectuées depuis 1983 sont de type séparatif.

L'étude diagnostique des réseaux d'assainissement effectuée en1986-1987 a permis de définir les imperfections de ces réseaux,

- de quantifier les eaux parasites ainsi que les bassins versants raccordés à ces réseaux,

- de programmer les travaux de réhabilitation à effectuer.

Longueur des réseaux :

RÉSEAUX DES EAUX PLUVIALES	6 847 ml
RÉSEAUX UNITAIRES	33.403 ml
REFOULEMENT	3.500 ml
REGARDS DE VISITE	495 u
DÉVERSOIRS D'ORAGE	15 u

Population desservie

Le réseau de collecte des eaux usées du Syndicat dessert les communes de Bagnoles-de-l'Orne | St-Michel-des-Andaines.

Quelques foyers riverains situés sur Tessé-Froulay, la Chapelle d'Andaine et Juvigny-SS-Andaines sont raccordés à ce réseau.

Le service assainissement compte 1 597 redevables : 1 594 sont raccordés au réseau et 3 sont raccordables.

Capacité de traitement

Cette station d'épuration est conçue pour traiter les effluents d'une population de 9.000 équivalents Habitants.

Les ouvrages de traitement

2 dégrilleurs
1 poste de relèvement général
1 bassin tampon de 1 000 m3 raclé
1 dessableur dégraisseur
1 dessableur automatique
1 stockage des graisses
1 bassin de contact (65 m3)
1 bassin d'aération (1 500 m3)
1 bassin d'anoxie (600 m3)
1 équipement de déphosphatation
1 cuve de stockage de 20 m^3 pour le chlore ferrique
1 cuve de stockage de 10 m^3 pour la soude
1 ouvrage de dégazage
1 clarificateur raclé en fonds et en surface
1 puits de recirculation des boues.

Les boues

2 Silos à boues de 450 m^3 chacun (capacité de stockage : 4 mois en saison thermale, 8 mois hors saison thermale).

Evacuation des boues

Utilisation par épandage agricole.

Autorisation préfectorale du 20/08/1995 avec suivi agronomique réalisé par un bureau indépendant.

Suivi agronomique

1 phase prévisionnelle d'épandage en accord avec les besoins exprimés par les exploitants adhérents.

1 phase de réalisation et d'évaluation des besoins suivie d'un bilan agronomique annuel,
Surface épandue en 2014 : 21,06 ha

Analyses de boues

Quatre analyses ont été réalisées dans l'année dont deux complètes (paramètres agronomiques, métaux et micropolluants).

Paramètres	14 mars 2014		15 mai 2014		20 juin 2014		19 septembre 2014	
Laboratoire d'analyse	IDAC		INOVALYS		INOVALYS		IDAC	
Unités	Kg/m³	% de M.S	Kg/m³	% de M.S	Kg/m³	% de M.S	Kg/m³	% de M.S
pH	7.3		7.10		6.90		7.60	
Matière sèche (MS)	38.00	**100,0**	44.00	**100,0**	45.00	**100,0**	38.00	**100,00**
Azote total (N)	2.59	**6.82**	2.91	**6.68**	2.76	**6.13**	2.44	**6.42**
Azote ammoniacal (NH4)	0.79	**2.08**	0.83	**1.89**	0.79	**1.76**	1.00	**2.63**
Phosphore (P2O5)	2.67	**7.04**	3.27	**7.24**	2.95	**6.56**	3.00	**7.87**
Potassium (K20)	0.20	**0.53**	0.19	**0.44**	0.22	**0.50**	0.24	**0,63**
Magnésium (MgO)	0.20	**0.53**	0.19	**0,42**	0.22	**0.50**	0.23	**0,61**
Calcium (CaO)	0.62	**1.72**	0.56	**1.28**	0.64	**1,41**	0.67	**1,77**
Rapport C/N	4.40		4.40		4.70		4.10	

Minéraux et métaux	**Valeurs limites**	**14 mars 2014**	**15 mai 2014**	**20 juin 2014**	**19 septembre 2014**
Fer		-	-	-	-
Manganèse		-	-	-	-
Cobalt		-	-	-	-
Bore		-	-	-	-
Molybdène		-	-	-	-
Sélénium	100	1.36	-	2.06	-
Polluants métalliques	**Valeurs limites**				
Cadmium	10	1.16	²	1.16	-
Plomb	800	55.0	-	50.0	-
Mercure	10	0.63	-	0.70	-
Cuivre	1000	272.0	-	218.0	-
Chrome	1000	16.0	-	24.0	-
Zinc	3000	963.0	-	808.0	-
Nickel	200	32.0	-	35.0	-
Cu + Cr + Ni + Zn	4000	1 283.0	-	1 085.0	-
Polluants organiques	**Valeurs limites**				
Principaux PCB	0,8	< 0.18		< 0.15	
Fluoranthène	5	0.18		0.17	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0.14		0.13	
Benzo(a)pyrène	2	0.10		0.13	

pH : neutre et compris entre 6,9 et 7, 6 comme en 2013.
Siccité : comprise entre 38 et 45 g/l. En moyenne annuelle, la siccité est de 41.3 g/l, soit 4.1 % MS : elle est légèrement moins élevée qu'en 2013 (4,5 %).
Azote : entre 6.1 et 6,8 % de la M.S. (6.5 en moyenne), ce qui est similaire à 2013. La teneur en azote a été la plus élevée en mars.
Phosphore ou P205 : variation entre 6,6 et 7.9 % de la M.S. (7,2 % en moyenne) ce qui est plus élevé qu'en 2013 (5,8 % en moyenne). Le phosphore est le facteur limitant pour l'épandage en relation avec la teneur en azote.
Potasse ou K20 : relativement stable entre 0,44 et 0,63 % de la MS.
C/N : entre 4,1 et 4,7. Ce rapport indique une vitesse de minéralisation rapide et une bonne disponibilité de l'azote. 50 % de l'azote est estimé comme disponible au cours de l'année suivant l'épandage au printemps.
Les micropolluants métalliques et organiques : teneurs inférieures aux valeurs limites réglementaires.

Analyses de sol

Les analyses réalisées comprennent les paramètres agronomiques nécessaires à un conseil de fertilisation et, en état initial, le dosage des éléments trace minéraux prévus au tableau 2 de l'annexe 5 de l'arrêté de prescriptions techniques du 8 Janvier 1998.

Bilan annuel

21,06 ha ont reçu un épandage de boues au sein de deux des trois exploitations inscrites (contre 33 ha en 2013). La répartition est : 15,26 ha sur prairie ou maïs ensilage au printemps et 5,80 ha sur colza à l'automne.

Le volume de boues épandu est de 1 148 m3, soit une dose moyenne de 54,50 m3 par ha épandu (1.550 m3 et 46.96 m3 par ha en 2013). Le volume épandu est inférieur aux prévisions pour le printemps et pour l'automne.

Les épandages de printemps ont porté sur 774 m3 (27,2 t de MS) et ceux d'automne sur 374 m3 (14,2 t de MS),

Les apports d'azote moyens par ha sont de 128 kg d'azote total en 2014 contre 138 kg d'azote total en 2013.

Moyens de contrôle

Afin de permettre une vérification à tout moment de la qualité réelle des rejets dans la rivière « La Vée », un contrat de prestations de service a été conclu avec le Laboratoire départemental de l'Orne (LABÉO) pour analyser divers éléments chimiques contenus dans des prélèvements opérés à la station d'épuration suivant un calendrier accepté par le service eau et environnement de la Direction départementale des Territoires de l'Orne.

en 2014 :

48 analyses comprenant de 2 à 8 paramètres ont été réalisées par le Laboratoire départemental sur l'effluent brut puis traité,
4 analyses ont vérifié la qualité de l'eau de la Vée en Amont et en Aval du rejet de la station d'épuration.
4 analyses ont vérifié l'effluent du bassin d'orage.

Indicateurs financiers assainissement

Principales recettes d'exploitation 2014 HT

Tarifs 2013-2014

Par m³ rejeté	2.10 € HT
Redevance modernisation	0.19 € HT/m^3
Taux TVA	10 %.

Autres indicateurs financiers

Principales recettes d'exploitation 2014 HT

Assainissement facturé	432.906,00 €
Prestations aux abonnés	3.017,00 €

La dette

L'état de la dette pour l'assainissement est le suivant :

Dette en capital au 01/01/2014 **:** emprunt confondu avec l'eau potable (Crédit Mutuel)

Les travaux

Réalisés en 2014 :

Réseau assainissement rue des Casinos : 225.538,81 € HT (Financement par emprunt)

Prévisions 2015 :

Réseau assainissement rue des Casinos (maitrise d'œuvre) : 39.650,00 € HT (Financement par emprunt)

Réseau assainissement + *****pluvial HLM Bd Le Meunier de La Raillère : 45.000,00 € (estimation)

Réseau assainissement + *****pluvial rond-point Gatinière / route du Château de Couterne : 480.600,00 € (estimation)

*** en délégation de MO pour la Commune.**

Les amortissements

Amortissements eau et assainissement réalisés pour la collectivité : 381.042,61 €

La facture

Le tableau ci-dessous présente la facture assainissement établie sur la base de la tarification en vigueur pour les exercices 2013/2014 pour une consommation de référence de 120 m^3. Les montants sont exprimés en TTC.

Facture 120 m^3	**01/01/2013**	**01/2014**	**Variation %**
Assainissement : 120 m^3 x PU TTC	261,96	277,20	5,49 %
Redevance réseaux de collecte : « «	24,36	25.08	2,87 %
Total Facture assainissement	**286,32**	**302,28**	**+ 5,27 %**

Indicateurs de performance
- Service public de l'assainissement collectif

	Indice	Définition	Résultat
(P258.1)	Taux de réclamations.	Réclamations écrites de toutes natures à l'exception de celles relatives au niveau de prix	O %
(D201.0)	Estimation du nombre d'habitants desservis	Source SIEA	2734
(D202.0)	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques (art L.1331-10 du code de santé publique	1 Etablissement thermal
(D203.0)	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.	Boues issues de la STEP évacuées en vue de leur valorisation ou élimination.	52,8 T
(P203.3)	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions Définies en application des articles R.2224-6 et R. 2224-10 à R.2224-17 du CGCT de la directive ERU	Nombre de 0 à 100	100
(P204.3)	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions Définies en application des articles R.2224-6 et R. 2224-10 à R.2224-17 du CGCT de la directive ERU	Nombre de 0 à 100	100
(P205.3)	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration Du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT de la directive ERU	Nombre de 0 à 100	100
(P206.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation	45,9 T de MS 100 %
(D204.0)	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3.	Prix du service de l'assainissement collectif TTC pour 120 m^3	Se reporter à la page 11 du rapport.
(P201.1)	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement sur le nombre potentiel du nombre d'abonnés de la zone relevant d service	95,9 %
(P202.2 B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées	15 / 120
(P207.0)	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.	Abandons de créances annuelles (cadre social)	néant
(P257.0)	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	3%
(P251.1)	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers.	Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux.	0 demande
(P252.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.	Point noir structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an quelle que soit sa nature	3.5
(P253.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.	Quotient du linéaire moyen hors branchement renouvelés sur les 5 dernières années / la longueur du réseau	247 ml en 2014 0.38 %
(P254.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application par la police de l'eau.	Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation/	100 %
(P255.3)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.	Indice de 0 à 120 selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'arrêté du 22/06/07.	20
(P256.2)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité.	Durée théorique pour rembourser la dette du service si l'autofinancement dégagé est affecté en totalité à ce remboursement.	néant

Indicateurs de performance

- Service public de l'assainissement non collectif -

	Indice	Définition	Résultat
(D301.0)	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nombre de personnes desservies par le service y compris les résidents saisonniers	125 habitants (50 ANC en 2014)
(D302.0)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Indice de 0 à 140 ; de 110 à 140 éléments facultatifs	70/100 Hors éléments facultatifs
(P301.3)	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.	Ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes et le nombre total d'installations contrôlées	6/48 Soit 12,50 %

Chantier rue des Casinos
Fin des travaux

VII - ANNEXES

Évolution du prix de l'eau consommée au m^3 TTC
Hors pollution

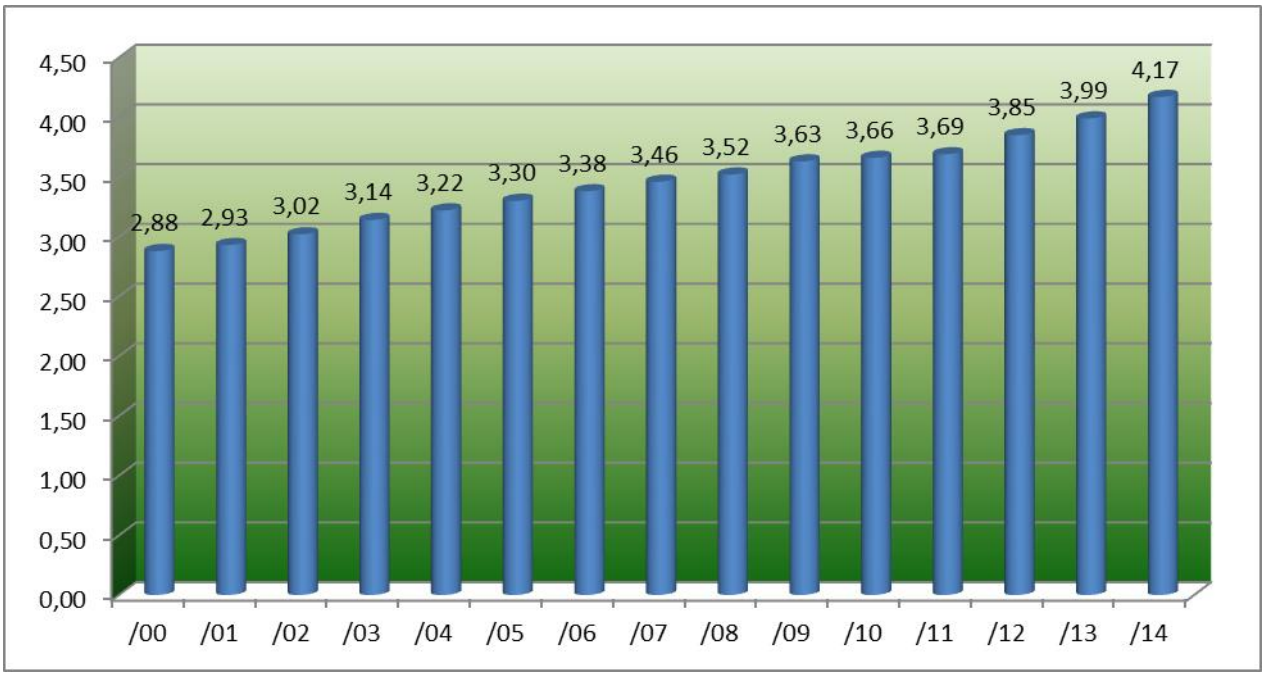

Évolution du nombre d'abonnés /année

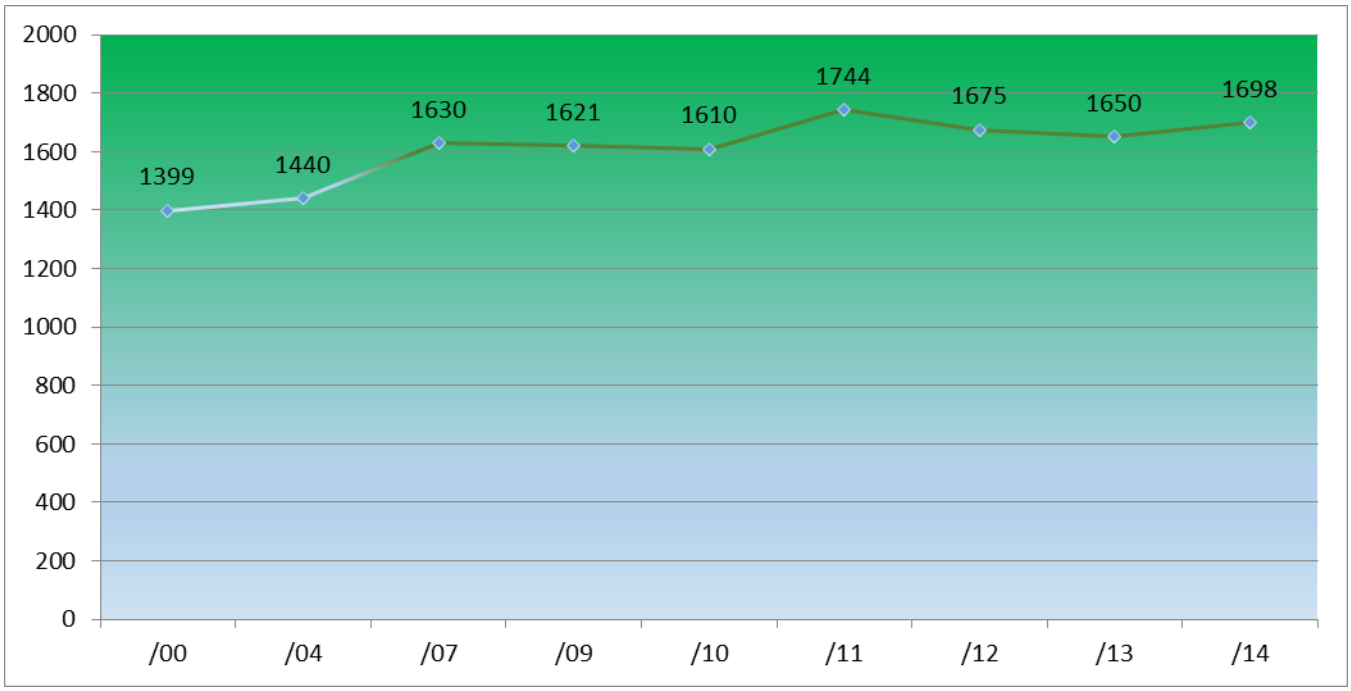

Comparaison Volume produit /Volume vendu (m^3)

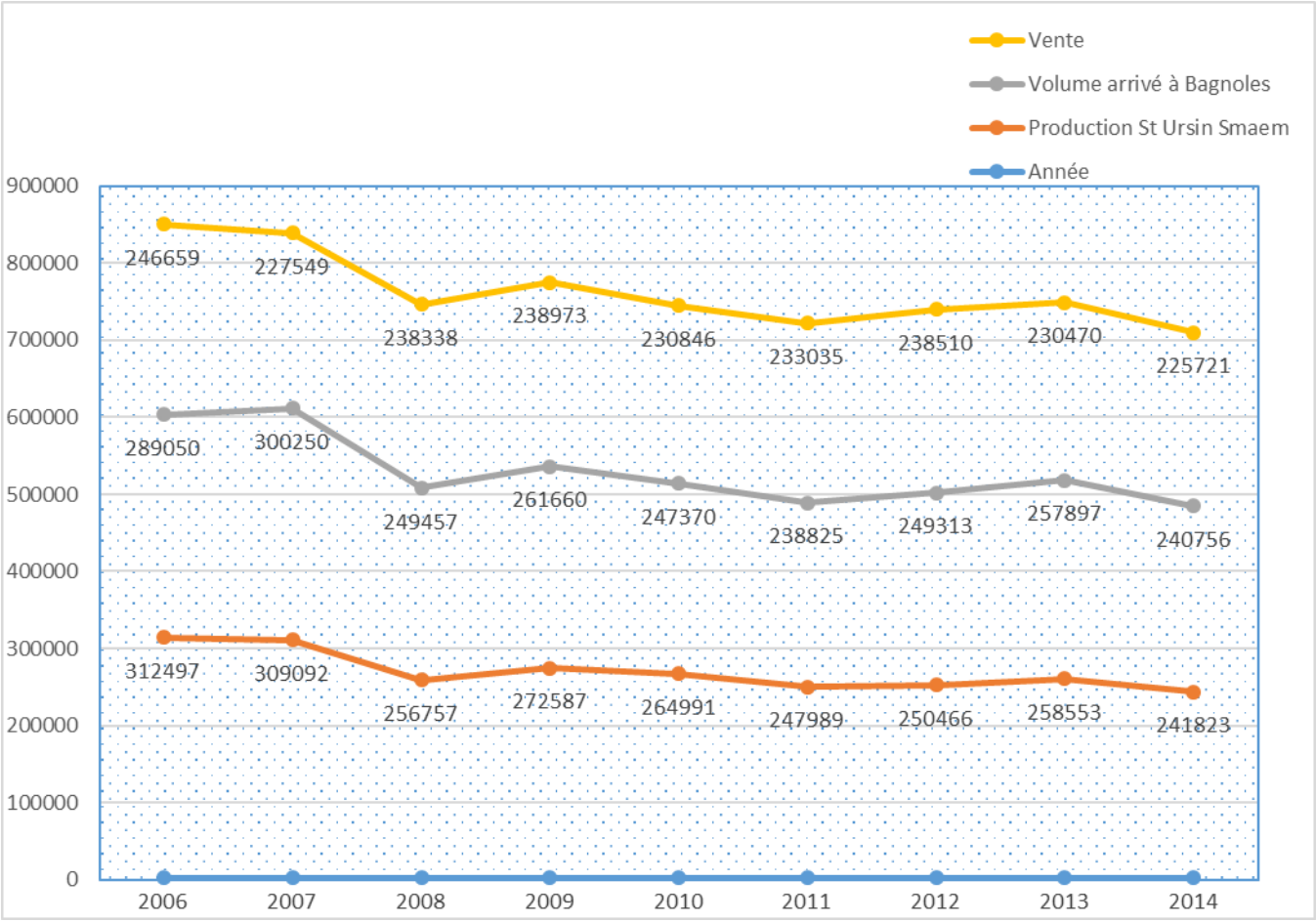

État de la dette au 31/12/2014

Année	Objet de la dette	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier 2014	Annuité 2014	Annuité 2014 Intérêts	Annuité 2014 Capital	Dette en capital au 31/12/ 2013
2008	A E P	15	4,27	400 000,00	266.666,65	38.053,34	11.386,67	26 666,67	239.999,98
2013	EU rue des Casinos	20	4,34	600 000,00	585.000,00	52.164,43	22.164,43	30 000,00	555 000,00
				1 000 000,00	**851.666,65**	**90.217,77**	**33.551,10**	**56.666,67**	**794.999,98**

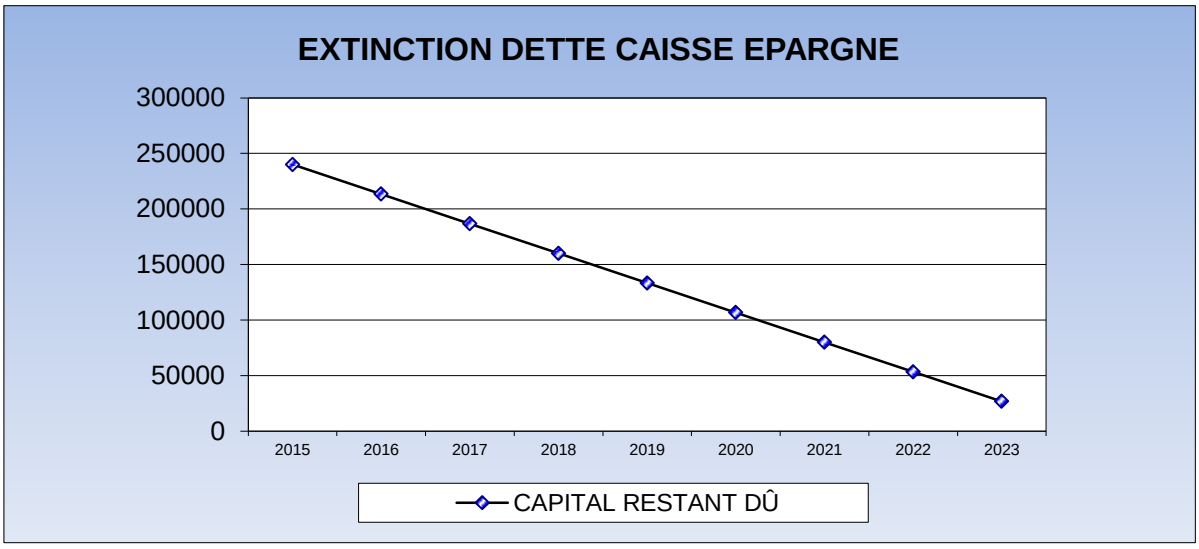

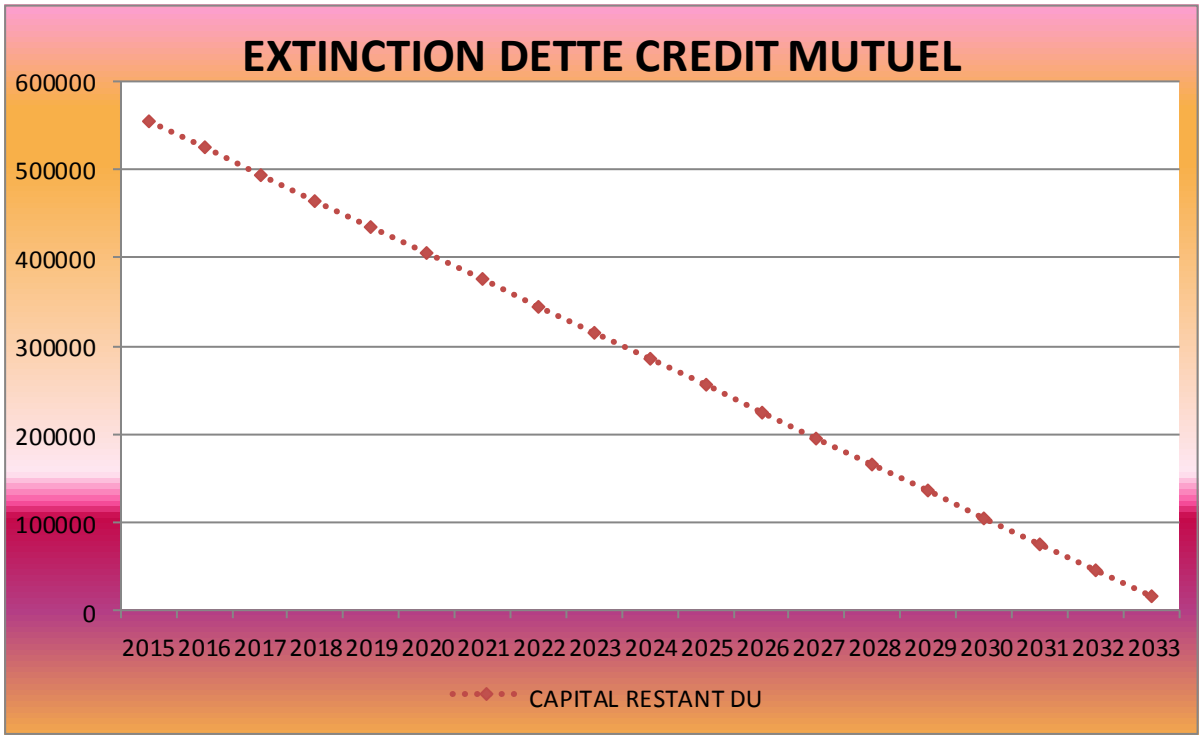

Répartition de la dépense en électricité

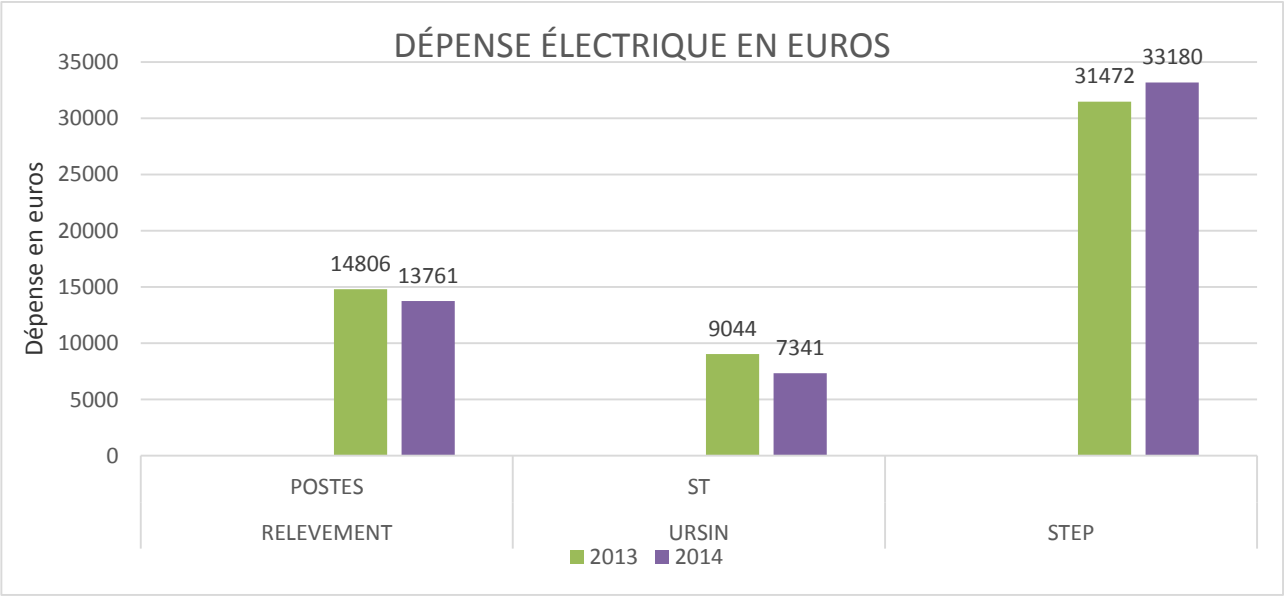

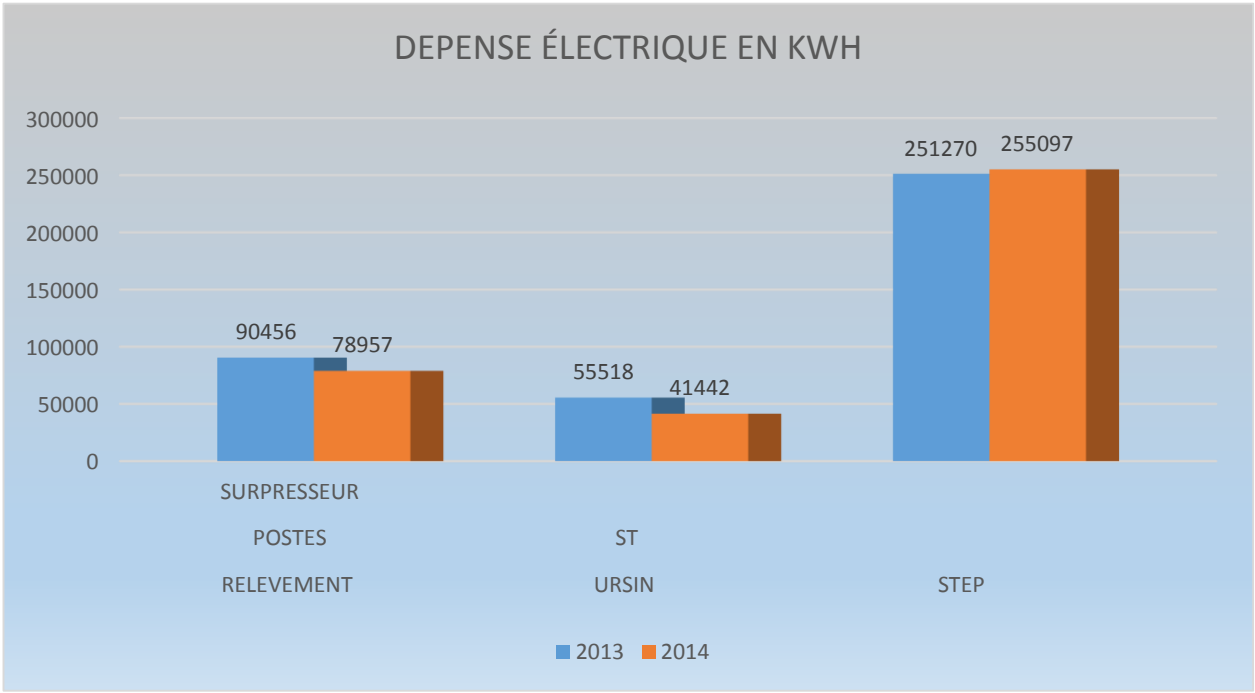

SIÄEP Bagnoles de l'Orne

61140 BAGNOLES DE L'ORNE

Exemple de facturation

Eau - Assainissement

Année 2014

N° Facture

Date Facture 06/11/2014

Adresse de facturation.

Collectivité :
SIEA BAGNOLES/ST MICHEL Château Hôtel de Ville Allée ALOIS MONNET 61140 BAGNOLES DE L'ORNE

Tel : 02.33.37.71.16

- ***Messages*** ; ----------
Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public
Rue Honoré Laigre
61600 LA FERTE-MACE

Réf. Abonné :
Abonné :
Adresse branchement :

N° **Compteur**	**Date de relève**	**Ancien Index**	**Nouvel Index**	**Conso** en **m3**
	13/10/2014	1198	1318	120

Détail de facturation	**Quantité**	**Date d'entrée** en **vigueur du tarif**	**Prix Unitaire HT en Euros**	**Montant HT en Euros**	Taux **de TVA**
DISTRIBUTION DE L'EAU				**219.08**	
CONSOMMATION EAU					
Consommation eau /M3	120	01/11/2013	1.51000	181.20	5.5 %
Redevance prélèvement/M3	120	01/11/2012	0.03600	4.32	5.5 %
Redevance syndicat départemental de l'eau	120	01/11/2012	0.02000	2.40	5.5 %
FORFAIT EAU					
Prime fixe	1	01/11/2013	14.41000	14.41	5.5 %
Location entretien compteur D15	1	01/11/2013	16.75000	16.75	5.5 %
COLLECTE ET TRAITEMENT				**252.00**	
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT					
Assainissement /M3	120	01/11/2013	2.10000	252.00	10.0 %
ORGANISMES PUBLICS				**60.00**	
POLLUTION					
Redevance pollution domestique /M3	120	01/11/2012	0.31000	37.20	5.5 %
MODERNISATION DES RESEAUX					
Modernisation des réseaux /M3	120	01/11/2012	0.19000	22.80	10.0 %

120 m³ à 4.5 € le m³ (soit 0.00450 € le litre)

	Total HT	Acompte **H.T.**	**Net H.T.**	**T.V.A.**	Montant **TTC**
EAU	256.28		256.28	14.09	270.37
ASSAINISSEMENT	274.80		274.80	27.48	301.96
	531.08		531.08	41.57	572.65

Date limite de paiement : 19 décembre 2014

Modalités de paiement

Vous pouvez régler cette dette :
- Par Internet en vous connectant sur :
  http://www.siea-bagnolesdelorne.fr
  Identifiant collectivité : 000721
  Référence de la dette :
- Par prélèvement
- Par chèque à l'ordre du **Trésor** public
- En espèce au guichet

- Par virement

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles **R.**2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

NET A PAYER en Euros **572.65**

Papillon à joindre à votre règlement:

Collectivité : 06 SIEA BAGNOLES/ST MICHEL
Assainissement
Facture ***Eau***
N° Facture
Réf. Abonné
Nom
Date Facture
Eau :
Asst :
Net à payer :